

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le mardi 1^{er} mars 2022

L'OFB et ses partenaires lancent le 12^{ème} appel à projets Te Me Um

En 2022, l'OFB, structure coordinatrice du programme Terres et Mers Ultra-marines (Te Me Um) ainsi que ses 12 structures partenaires, lancent un nouvel appel à projets en faveur de la biodiversité des outre-mer. Le programme Te Me Um accompagne les acteurs de la biodiversité des territoires ultra-marins français, favorise leur coopération et facilite la mise en œuvre d'actions locales pour la conservation de la biodiversité.



La 12^{ème} édition permet d'apporter un soutien à différents types d'initiatives, auxquels sont associés trois appels à projets : **les micro-projets, les compagnonnages et les projets partenaires**. Ces trois appels à projets sont ouverts à tous les acteurs de la biodiversité localisés en outre-mer (associations, collectivités, GIP, établissements publics). Les démarches sont dématérialisées et les dossiers de candidature seront étudiés par des groupes d'instruction localisés dans les territoires.

L'appel à micro-projets Te Me Um a pour but d'accompagner de petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en outre-mer. Cette démarche permet de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions, par exemple engager une première expérience de gestion de projet pour de petites structures, dans la perspective d'un projet plus ambitieux ou de compléter les financements sur une opération plus importante. Les micro-projets sont financés à hauteur de 10 000€ maximum et doivent être réalisés dans l'année qui suit le financement.

Le soutien aux compagnonnages Te Me Um vise à renforcer les compétences des acteurs de la biodiversité ultramarine. Le compagnonnage se déroule sur une période d'une ou deux semaines pendant laquelle un professionnel est accueilli par une autre structure dans le but d'échanger, d'acquérir ou perfectionner des compétences spécifiques. Le compagnonnage permet d'aider individuellement les professionnels d'outre-mer : dans le cadre d'un projet précis qu'ils souhaitent développer et qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs (lorsque la thématique, de par sa spécificité, n'est dans aucun programme de formation ou que les outils à acquérir nécessitent un certain temps de mise en pratique avec l'aide d'un expert). Te Me Um prend en charge les frais de déplacement à hauteur de 5 000€ maximum.

Le soutien aux projets partenaires Te Me Um vise à soutenir les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité d'outre-mer portées par les membres du Comité de pilotage du programme. Seuls les membres de Te Me Um ou les référents locaux sont éligibles pour un montant de 20 000€ maximum sur 1 an.

Modalités des appels à projets

	Micro-projets	Compagnonnages	Projets partenaires
Montant de l'appel à projets	275 000 €	50 000 €	75 000 €
Eligibilité géographique	Outre-Mer (DROM et COM ¹)	Outre-Mer (DROM et COM ¹) Le compagnonnage peut se dérouler dans un autre pays	Outre-Mer (DROM et COM ¹) ou métropole
Eligibilité candidats	Acteurs de la biodiversité localisés en outre-mer (associations, collectivités, GIP, établissements publics)		Membres du comité de pilotage du programme Te Me Um
Montant maximal de l'aide	10 000 €	5 000 € Coûts éligibles : frais de déplacement et d'hébergement	20 000 euros
Taux d'aide maximal recommandé	80% des dépenses éligibles	-	80% des dépenses éligibles
Durée maximale des projets	12 mois		
Dépôt de candidatures	Les porteurs de projets ont jusqu'au 9 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://bit.ly/3rXXyOC	Les porteurs de projets ont jusqu'au 9 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://bit.ly/3uVHbEb	Les porteurs de projets ont jusqu'au 9 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://bit.ly/3LEmseh
Annonce des résultats	août 2022		
Informations et contacts	Alice Bello, VSC Te Me Um : alice.bello@ofb.gouv.fr +594(0)6 94 42 22 22 Romy Loublier, coordinatrice du programme Te Me Um : romy.loublier@ofb.gouv.fr +33(0)7 61 45 27 16		

¹ sous réserve pour Saint Barthélemy, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française d'avoir obtenu l'accord préalable des autorités locales compétentes pour lancer le présent AAP sur leurs territoires

Plus d'informations :

<http://temeum.ofb.fr/fr>

Sur Twitter @TeMeUm_

Sur Facebook Te Me Um

Partenaires de Te Me Um :



Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse